

POLE DEVELOPPEMENT DURABLE

Nos références : PV/SD

**COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER de BEUTRE
du 28 Septembre 2004**

OBJET :

- Point sur le haut débit à Beutre
- Dispositifs de Protection phonique et continuité cyclable de la voie de déviation de Beutre

Participants :

- **Mr ANZIANI**, Adjoint au Maire
 - **Mr BAUDRY**, Adjoint au Maire
 - **Mr SVAHN**, Adjoint au Maire
 - **Mme BOSSION**, Conseillère Municipale
 - **Mr VERDON**, Directeur du Pôle Développement Durable
 - **Mr REDON**, Chargé de Mission Démocratie de Proximité, Ville de Mérignac
 - **Mr SANCHEZ**, Conseil Général
 - **Mr VIDEAU**, France Télécom
- Et 70 participants.

Monsieur ANZIANI souhaite la bienvenue aux participants. Il présente l'ordre du jour et les intervenants.

Monsieur VIDEAU de France Télécom qui abordera le problème du Haut Débit sur Beutre,
Monsieur SANCHEZ du Conseil Général qui présentera le résultat de ses études concernant les protections phoniques de la voie de déviation de Beutre.

I – POINT SUR LE HAUT DEBIT

Monsieur VIDEAU explique tout d'abord la raison de la mauvaise desserte : l'équipement actuel à partir des terminaux existants ne permet pas de desservir les quartiers les plus éloignés. France Télécom a entrepris d'améliorer cette situation et déjà un certain nombre de secteurs ont été équipés grâce à de nouvelles technologies qui permettent d'aller plus loin et d'offrir un service meilleur.

Il indique qu'un délai de 6 mois sera nécessaire pour équiper l'ensemble du quartier de Beutre.

Il invite les participants à effectuer dès à présent la demande d'éligibilité à l'ADSL au 1014.

En ce qui concerne le débit, il sera au minimum de 512 et pourra atteindre 1 méga.

A terme, c'est-à-dire en 2007, 95 % de la population est prévu d'être desservi par ce système.

Le câble a été abandonné et l'on peut penser que l'avenir sera aux liaisons satellites et radio.

Enfin des partenariats avec les départements et les régions sont en cours d'étude afin d'améliorer la desserte.

Il indique que l'aspect économique est un élément important dans la prise en compte des demandes et invite les participants à se manifester.

Une participante de la rue J.Monnet indique qu'elle a transmis une demande avec plus de 100 signatures sans succès.

Monsieur VIDEAU demande qu'on lui transmette les coordonnées de ces personnes.

Monsieur SVAHN suggère de créer un nouveau central

Monsieur VIDEAU indique que les nouvelles technologies permettent de couvrir 8 km autour des centraux ce qui par conséquent doit répondre parfaitement aux besoins de ce quartier.

Un participant fait constater que Beutre est une fois de plus délaissé.

Monsieur ANZIANI indique que la réunion de ce soir démontre le contraire.

Il précise que Mérignac a le taux d'utilisation d'Internet le plus élevé de la région et par conséquent Beutre doit être équipé et cela le plus rapidement possible. La Communauté Urbaine a également des projets et il propose que tout le monde travaille ensemble pour y arriver.

Une habitante indique qu'elle rencontre de grandes difficultés dans le cadre de son activité économique du fait de l'absence de Haut Débit malgré les promesses faites lors de l'acquisition de Wanadoo.

Monsieur VIDEAU confirme qu'il existe effectivement des zones d'ombres.

Un habitant demande si la Commune de Mérignac ne pourrait pas participer à cet équipement.

Monsieur ANZIANI se montre réticent à une telle participation de la Ville. Il estime que la densité de Beutre doit permettre à France Télécom de programmer cet équipement dans les plus brefs délais et indique que la Ville est intervenue dans ce sens.

Monsieur VIDEAU propose de fournir le nombre de personnes éligibles aujourd'hui sur le quartier.

Monsieur ANZIANI insiste pour que les entreprises présentes sur ce quartier puissent avoir un équipement à très Haut Débit.

Il remercie Monsieur VIDEAU et passe la parole à Monsieur SANCHEZ pour la voie de déviation de Beutre.

II – PROTECTIONS PHONIQUES DE LA DEVIATION DE BEUTRE

Monsieur SANCHEZ indique tout d'abord, comme il s'y était engagé, que des mesures phoniques ont été entreprises en concertation avec les riverains.

Trois points de mesure ont été choisis. Ces mesures de bruit ont été réalisées par le bureau d'étude ORPHEA et ont permis de déterminer l'ambiance acoustique existante : les niveaux de bruit recensés sont de 38 à 41 décibels pour les mesures de nuit et de 47 à 52 décibels pour les mesures de jour.

Il s'agit de niveaux d'ambiance modérés.

Ensuite, une étude a été réalisée avec une projection à 20 ans soit le maximum possible.

Les vitesses prises en compte ont été de :

- 90 km/h en section courante
- 50 km/h en approche de giratoire
- 30 km/h dans les giratoires

Le niveau de référence imposé par la réglementation à ne pas dépasser étant de 55 décibels pour la nuit et 60 décibels pour le jour.

Cela a permis de définir les zones à protéger.

Les protections prévues sont donc les suivantes :

- au niveau de Mme CARUSO (lotissement de Pagneau) : 1 mur anti bruit de 2.50 m de haut et 225 m de long

- au niveau de Mr ROUDEY et Mme CANTE : 1 mur anti bruit de 2.50 m de haut et 60 m de long

- au niveau du Lotissement Plaisance : 1 merlon anti bruit de 3.80 m de haut et 370 m de long

Un habitant de Belle Ombre demande quelle protection a été prévue le long de son lotissement.

Monsieur SANCHEZ indique que la distance entre la voie et le lotissement est telle que la norme est respectée.

Un habitant demande quel sera le type de mur.

Mr BAUDRY invite les participants à se rendre sur la VDO pour voir ce type d'ouvrage.

Une habitante souhaite avoir des précisions sur la réalisation du merlon et le devenir du boisement existant.

Monsieur SANCHEZ indique que si il est nécessaire d'abattre des arbres ceux ci le seront en concertation avec les services de la ville.

Un habitant demande pourquoi avoir prévu une vitesse de 90 km/h.

Monsieur SANCHEZ indique qu'il s'agit de la vitesse la plus contraignante et que celle-ci peut être réduite.

Un habitant signale le risque que ce tronçon devienne une piste de vitesse.

Monsieur SANCHEZ indique que la distance est d'environ 1 km et que le contrôle de la vitesse est du ressort des pouvoirs de police du Maire..

Monsieur ANZIANI souhaite apporter 2 précisions :

- si la réalisation du merlon nécessite l'abattage de quelques arbres ceux ci pourront être replantés lors de l'aménagement paysagé du merlon prévu par la ville.

- sur le problème de la vitesse : la ville est susceptible de prendre un arrêté limitant celle-ci à une vitesse inférieure à 90 km/h.

Monsieur BAUDRY confirme que tous les maires sont actuellement consultés afin de rendre cohérents les schémas de circulation ainsi que leur vitesse. Cette réflexion concerne également les services de Police et de la CUB. Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité de cette voie.

Un habitant demande si un îlot central est prévu.

Monsieur SANCHEZ indique qu'il n'est pas prévu.

Un habitant demande des précisions sur le revêtement de la voie et la progression du trafic sur les 20 ans.

Monsieur SANCHEZ indique que le revêtement choisi sera de type urbain et donc le moins bruyant et que la progression du trafic prise en compte est de 2.5 % par an jusqu'en 2015 et 1.25 % par an après 2015.

Compte tenu du trafic existant de l'avenue de Argonne, 17000 véhicules par jour, il a été pris en compte l'hypothèse d'un report de 12000 véhicules/jour sur la nouvelle voie.

Mr BAUDRY précise que ce transfert sera accompagné de la transformation de l'avenue de l'Argonne en voie urbaine.

En ce qui concerne l'av Jean Monnet, son aménagement interviendra après la réalisation de la déviation. Des travaux d'assainissement devraient intervenir dès 2005.

Une habitante demande si la sortie 12 de la rocade sera aménagée et suggère de supprimer le tourne à gauche de la sortie Nord et d'utiliser le giratoire du Cimetière pour le retournement.

Monsieur BAUDRY confirme que la demande a été formulée en attendant l'aménagement complet de cet échangeur dans le futur plan Etat-Région qui sera fixé après 2007.

En ce qui concerne la protection phonique, il précise qu'il a été demandé une extension de celle-ci au droit de l'aire des gens du voyage.

Un habitant demande les échéances de la mise en service de cette voie.

Monsieur SANCHEZ indique que le début de travaux est prévu pour l'été 2005 si le projet est approuvé et que la livraison devrait intervenir courant 2006.

M BAUDRY ajoute que la livraison de la VDO est prévue pour fin 2005.

Un habitant souhaite aborder le problème de la sécurité en demandant si une clôture est prévue le long de la voie, et ce qui a été envisagé pour assurer la continuité de la piste cyclable actuelle .

Monsieur SANCHEZ indique que la pose de clôture n'a pas été prévue mais reste ouvert sur ce sujet .Il précise que la protection sera assurée par 2 fossés latéraux.

En ce qui concerne les pistes cyclables, le schéma départemental prévoit en venant du Sud de rejoindre la piste de Lacanau en longeant la voie de déviation de Beutre jusqu'au rond-point du cimetière, puis l'avenue Roland Garros.

Il précise qu'à la demande de la Ville, la réalisation d'un passage souterrain a été étudié et outre son coût, estimé à 350 000 euros, de nombreuses difficultés demeurent comme la nature de sol et la hauteur de la nappe phréatique.

Un habitant demande si ce projet ne perturbera pas la régime hydraulique d'un secteur déjà déficitaire.

Monsieur SANCHEZ indique qu'il a fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau et que des mesures compensatoires ont été prévues pour éviter une aggravation.

En ce qui concerne le passage souterrain ,il se montre peu favorable à ce projet et indique que des études complémentaires seront nécessaires .Un surcoût de 250 000 euros est d'ores et déjà à prévoir compte tenu de la présence de la nappe.

Un habitant signale que la traversée par les cyclistes de cette voie sera dangereuse.

Monsieur SANCHEZ précise qu'il gère 170 km de pistes cyclables et que les traversées s'effectuent à niveau sans problème. De plus, ces traversées s'effectueront au niveau des giratoires ce qui renforcera la sécurité.

Il ajoute que des comptages ont été réalisés sur la piste cyclable existante et 186 vélos par jour ont été recensés

Il propose que le rétablissement de cette liaison nord soit réalisé sur délaissé en site propre entre Pagneau et le Rond Point du Cimetière : coût estimé 70 000 euros.

Un habitant demande la destination des délaissés non utilisés.

Monsieur SANCHEZ indique que la rétrocession pourra être envisagée après la réalisation de la voie.

Un habitant demande si la construction d'une passerelle au dessus de la voie ne pourrait pas être envisagée.

Monsieur SANCHEZ indique qu'elle n'a pas été prévue. Outre son coût elle nécessiterait des acquisitions supplémentaires importantes et serait inconfortable pour les usagers.

Un habitant demande comment la coordination des travaux sera assurée.

Monsieur BAUDRY indique que cette opération est parfaitement maîtrisée par les techniciens en charge de ce dossier et qu'elle concernera le Conseil Général pour cette voie et la CUB pour la déviation du chemin de Pagneau ; cette dernière étant programmée sur 2005.

En ce qui concerne l'Etat , il indique qu'aucune programmation n'a été prévue avant 2007 et que M Le Maire est intervenu pour que cette demande soit prise en compte sur le prochain programme.

Un habitant demande des précisions sur l'aménagement des ronds-points.

Monsieur BAUDRY indique qu'un projet d'aménagement sera établi et fera l'objet d'une présentation en Conseil de Quartier.

Concernant la liaison avec R GARROS, Il précise que Monsieur le Maire est intervenu afin que celle ci soit effective le plus rapidement possible.

Monsieur SANCHEZ ajoute que le Conseil Général est sensibilisé et a programmé pour fin 2004, début 2005 la réalisation du giratoire avenue de l'Argonne. Pour la liaison Déviation-Roland Garros, elle est programmée à partir de 2006 pour une livraison en 2007.

Une habitante souhaite faire part de l'étude qu'elle a été amenée à connaître et qui confirme l'amélioration de la sécurité dans le cadre de la réalisation de ronds-points.

Elle souhaite que l'avenue Jean Monnet fasse l'objet de la même attention.

Monsieur BAUDRY indique que dès que l'avant projet sera connu, il sera présenté en Conseil de Quartier.

Il rappelle l'ordre des opérations :

- 1- la voie de déviation de Beutre
- 2- l'avenue Jean Monnet
- 3- l'avenue de l'Argonne

Un habitant demande si un bassin d'étalement est prévu.

Monsieur SANCHEZ indique que dans le cadre de la loi sur l'eau, le débit de 3 litres à l'hectare sera respecté avec régulations et séparateurs d'hydrocarbure pour les eaux de chaussée.

Un habitant de Belle Ombre rappelle l'insuffisance pluviale de ce secteur.

Monsieur BAUDRY indique que Monsieur le Maire a demandé à la CUB le rétablissement de la partie située au Sud de cette voie.

En ce qui concerne la partie Nord tous les écoulements seront ramenés au bassin d'étalement de la Rocade.

Une habitante de la rue des Palombes signale la présence d'inondations à chaque pluie.

Monsieur BAUDRY indique qu'un projet d'urbanisme sur l'avenue de l'Argonne a été bloqué en attendant qu'une solution soit trouvée pour le rétablissement de ces écoulements.

Une habitante du Sud du Chemin de Pagneau demande comment sera désenclavée sa rue prévue en impasse .

Monsieur BAUDRY indique que ce secteur situé en coulée verte a été urbanisé sans équipement. Il invite les habitants à faire vérifier leur installation individuelle d'assainissement avant fin 2005 car des contrôles seront effectués à partir de cette date.

Il indique que la priorité est donnée aux zones urbaines.

Une habitante demande si la Ligne 49 du bus ne pourrait pas être prolongée sur l'avenue Jean Monnet.

Monsieur BAUDRY indique qu'une restructuration est en cours qui conduira à rabattre en priorité les lignes existantes sur le tramway.

Ce projet fera l'objet d'une présentation en Conseil de Quartier.

DIVERS

- * nettoyage des fossés non réalisé sur Jean Monnet
- * inondation sur Jean Monnet – courrier non suivi d'effet
- * projet de commerce

Monsieur ANZIANI s'engage à apporter des réponses à toutes ces questions dans les plus brefs délais. Il remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.